

 Offres d'emploi Mon profil Candidature spontanée Stage Etudiant

ATTACHE.E PRINCIPAL.E – CONSEILLER.IERE EN PREVENTION (H/F/X) NIVEAU A4 – STATUTAIRE – TEMPS PLEIN

Fonction

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Les CPAS ont été créés par la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale afin d'assurer cette aide. Dans ce cadre, le CPAS d'Ixelles propose, aux Ixellois ainsi qu'aux étudiants sur le territoire de la commune, de nombreux services dans les domaines de l'action sociale : attribution du Revenu d'Intégration ou équivalent, aide médicale, épicerie sociale, réinsertion socioprofessionnelle, aide au logement, transport social, médiation de dettes, etc. Le CPAS propose également une aide aux familles et aux personnes âgées, un accueil et de l'hébergement pour les aînés (Centre de jour Audrey Hepburn, résidences Van Aa et Heures Douces) ou encore de l'aide aux mineurs par le biais sa Maison de la Jeunesse. Pour remplir ses nombreuses missions, le CPAS d'Ixelles emploie près de 800 agents, statutaires, contractuels et sous contrat d'insertion (article 60§7 de la loi organique des CPAS de 1976).

VOTRE MISSION

Selon la Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, le service interne de prévention et de protection au travail assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être au travail des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention.

Valeurs

- ☑ **Vous agissez avec professionnalisme et intégrité.** Vous avez le sens du service public et en respectez les grands principes. Vous agissez dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et respectez les règles de confidentialité propres à votre fonction. Vous veillez à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers (orienté public) ;
- ☑ **Vous agissez dans le but de rendre un service orienté résultats.** Vous mettez de l'énergie et vous vous montrez déterminé.e à réaliser vos objectifs avec le souci constant de la qualité ;
- ☑ **Vous travaillez volontiers en collaboration avec d'autres à la réalisation d'objectifs.** Vous partagez les ressources avec vos collègues et agissez en vous montrant soutenant et solidaire ;
- ☑ **Vous agissez avec l'objectif d'amélioration continue et êtes ouvert.e au changement.** vous considérez votre cadre de travail comme un lieu privilégié d'apprentissage et de développement (auto-développement, adaptation).

Profil

Vous disposez de bonnes capacités d'organisation et de rédaction. Vous savez aisément vous adapter aux changements dans le cadre d'un travail à finalité sociale en constante mutation.

PROCEDURE D'EXAMEN

L'examen de vérification des qualifications professionnelles a pour but de vérifier que les candidat.e.s remplissent les conditions de qualification requises. Il a lieu devant un jury désigné par le Conseil du CPAS. Le Conseil du CPAS examine, sur base de dossiers individuels, les titres et mérites de tous.les les candidat.e.s. Les lauréat.e.s d'un examen conservent le bénéfice de leur réussite pendant 3 ans.

La nomination à titre définitif dans un emploi statutaire de niveau A est conditionnée à la réussite d'un stage d'une durée d'un an.

Conditions générales

- Etre de bonne conduite, vie et moeurs ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux examens organisés par le « SELOR » sur la connaissance de la seconde langue en rapport avec le niveau concerné.

Conditions particulières d'accès au grade

- Examen ;

ET

- Soit être en possession d'un diplôme de niveau master ou équivalent ;
- Soit être en possession d'un diplôme sanctionnant la formation de type long en management communal agréée par le Gouvernement ;

ET

- Etre en possession d'un certificat de conseiller en prévention de niveau 1 ;

ET

- Démontrer une expérience professionnelle de 5 ans en tant que Conseiller.ière en prévention.

Les ressortissant.e.s d'un pays hors Union Européenne doivent être en possession d'un permis de travail A ou C ou être dispensé.e.s de permis de travail.

Programme d'examen

<u>Epreuves</u>	<u>Durée maximale</u>	<u>Quotation</u>
<p>Epreuve écrite de vérification des aptitudes en relation directe avec l'exercice de la fonction</p> <p>A. Matières communes imposées (connaissance théorique) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976<input checked="" type="checkbox"/> Droit administratif : principes généraux<input checked="" type="checkbox"/> Marchés publics<input checked="" type="checkbox"/> Loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail et ses arrêtés d'exécution (Code du bien-être au travail) : connaissance approfondie <p>L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport nécessitant la connaissance théorique des matières reprises ci-dessus. L'épreuve a pour but de vérifier la connaissance de ces matières ainsi que l'aptitude à rédiger un rapport d'information.</p> <p>Les candidats en possession du diplôme sanctionnant la formation de type long en management communal agréée par le Gouvernement sont dispensés de la partie A</p>	<p>6 heures</p>	<p>/50</p>

(matières communes imposées). B. Résolution d'un cas pratique complexe dans les matières suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la santé du travailleur <input checked="" type="checkbox"/> Aspects psychosociaux du travail <input checked="" type="checkbox"/> Ergonomie et embellissement des lieux de travail <input checked="" type="checkbox"/> Hygiène et environnement au travail L'épreuve vise à vérifier la capacité d'analyse ainsi que l'aptitude à développer des solutions et à les argumenter. Une moyenne de minimum 50% est requise pour l'épreuve.		/100
Epreuve de conversation L'épreuve permet d'apprécier les capacités de réflexion, le sens critique, le comportement, la maturité, le sens des responsabilités, la motivation et les aptitudes à la communication. Le jury se réserve le droit de revenir sur les épreuves précédentes en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires. Une moyenne de minimum 50% est requise pour l'épreuve.	1 heure	/100
Une moyenne générale de minimum 60% est requise pour l'ensemble des épreuves.	150	/250

L'ordre des épreuves est déterminé par le jury.

L'épreuve écrite de vérification des aptitudes en relation directe avec l'exercice de la fonction aura lieu le 06/02/2023.

L'épreuve de conversation aura lieu le 09/03/2023.

Offre

- Barème salarial Niveau A4: Montant brut annuel indexé minimum: 47.003,81 EUR;
- Des chèques repas d'une valeur faciale de 8 € ;
- La reconnaissance automatique des anciennetés dans le secteur public et des anciennetés utiles dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant ;
- La possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme (sous réserve de l'obtention du Selor art.9§2) ;
- La constitution d'une pension complémentaire (2ème pilier) ;
- Un minimum de 31 jours de congé par an ;
- Un tarif préférentiel dans tous les sites hospitaliers d'Iris Sud ;
- Une intervention de l'employeur dans les frais de transport (transports en commun gratuits, indemnité piéton et vélo de 0,25€ par km).

CLOTURE DES CANDIDATURES : LE 12/01/2023

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Des informations au sujet de la procédure d'examen et/ou de la fonction sont disponibles auprès de Monsieur Fabrice De Cafmeyer, responsable du soft RH, par mail fabrice.decafmeier@cpasixelles.brussels ou par téléphone 02/641 56 58.

Conformément au « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) vos données seront conservées pendant 2 ans après notre dernier contact et seront uniquement destinées à notre service des Ressources Humaines pour la gestion des candidatures. En nous soumettant votre candidature, vous acceptez que les informations mises à notre disposition soient utilisées selon les règles de confidentialité applicables aux services proposés par le CPAS d'Ixelles. A tout moment, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou les faire supprimer sur demande par mail via l'adresse rh@cpasixelles.brussels.

Si vous présentez un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie et que vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection, mentionnez-le dans votre candidature. Nous veillerons à vous accueillir dans les meilleures conditions.